



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue Van Volxem 397**

Identité du demandeur : **Monsieur Ulrich GERADIN**

Demande de : permis d'urbanisme

**Objet de la demande :** Rehausser le bâtiment, réaliser une lucarne côté rue, modifier la façade à rue, créer une baie d'accès à l'atelier et mettre en conformité la modification de la couverture de la cour ainsi que l'aménagement d'une terrasse. - PU 29039

**Nature de l'activité principale :**

**PRAS :** zones de forte mixité, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), espaces structurants

~~**PPAS Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS) :**~~

**Motifs principaux de l'enquête :**

- *application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -*
- *dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -*
- *application de la prescription particulière 4.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) -*
- *dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) -*

**L'enquête publique se déroule :**

A partir du 09/06/2026 et jusqu'au 23/06/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service **URBANISME ENVIRONNEMENT** sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 23/06/2026, soit :**

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : [commissiondeconcertation@forest.brussels](mailto:commissiondeconcertation@forest.brussels)
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.**

**La commission de concertation aura lieu le mardi 07 juillet 2026**

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service **URBANISME ENVIRONNEMENT** 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 01/06/2026

Par le Collège :  
La secrétaire communale,  
(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(s) Alain MUGABO



# Certificat d'affichage

---

## Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment  
Stedenbouw Leefmilieu

### PERMIS D'URBANISME - PU 29039

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Monsieur Ulrich GERADIN

bien sis :

goed gelegen : Avenue Van Volxem 397

A Forest - Te Vorst,

.....

